

La dissolution de l'Assemblée nationale, une arme présidentielle ?

Le président de la Ve République nomme le Premier ministre, issu d'une majorité parlementaire qui le soutient. En cas de crise, il dispose de la faculté de dissoudre l'Assemblée nationale afin de solliciter des électeurs la désignation d'une nouvelle majorité pour soutenir son action.

Un pouvoir propre du Président

L'article 12 de la Constitution autorise le président de la République à prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale (il ne peut pas dissoudre le Sénat). Pour dissoudre l'Assemblée, le Président doit consulter le Premier ministre et les présidents des deux assemblées, mais il n'est pas obligé de tenir compte de leurs avis.

La dissolution fait partie des pouvoirs propres du Président. Toutefois, la dissolution de l'Assemblée est impossible dans trois cas de figure :

- dans l'année qui suit une première dissolution ;
- lorsque les pouvoirs de crise de l'article 16 sont appliqués ;
- pendant les périodes d'intérim de la présidence.

Après la dissolution, les élections législatives doivent être organisées dans un délai de 20 à 40 jours.

Une arme pour résoudre des crises

La dissolution permet au Président de résoudre une crise ou un blocage institutionnel en cours ou à venir. C'est un pouvoir d'arbitrage. Cela a été par exemple le cas du général de Gaulle en 1968, pour mettre fin au fort mouvement social qui perturbait le fonctionnement des institutions, ou de François Mitterrand, en 1981 et 1988, pour mettre en cohérence la majorité présidentielle nouvelle et celle des députés.

La dissolution décidée en 1997 par Jacques Chirac fait en revanche figure d'exception. Elle n'a pas mis fin à une crise et le Président disposait d'une majorité à l'Assemblée favorable à son camp politique. Certains ont pu parler de dissolution opportuniste, "à l'anglaise".

Depuis 1958, cinq dissolutions de l'Assemblée nationale ont eu lieu : en 1962, 1968, 1981, 1988 et 1997. Les quatre premières ont été une victoire pour le camp du Président et la dernière s'est soldée par une défaite.

Source : <https://www.vie-publique.fr/fiches/19442-la-dissolution-de-lassemblee-nationale-une-arme-presidentielle>